

DOSSIER DE PRESSE

Bruit au travail : comment garantir la santé auditive des professionnels ?

Une nouvelle génération de protections auditives
Micra 3D avec filtres acoustiques XS

Publié sur <http://www.lorrainepresse.com>



Protections COTRAL

Des protections « nouvelle génération »

Pour lutter contre la surdité au travail, il faut réduire les bruits des machines, les capoter ou isoler les salariés des zones trop bruyantes. Très souvent, les employeurs doivent mettre à disposition de leurs salariés des protections auditives.

Les protections auditives COTRAL

Face à des protections traditionnelles telles que les bouchons jetables, les casques, arceaux, le Laboratoire COTRAL séduit les entreprises qui prennent conscience qu'une protection est efficace si elle est portée 100% du temps passé au bruit. La protection COTRAL est confortable et hygiénique, facile à utiliser au quotidien et permet la communication.

845 233 personnes en France, Allemagne, Belgique et Suisse portent des protections auditives COTRAL et bénéficient des mêmes prestations de service sur mesure, de la plus grande entreprise aux PME de 20 salariés.

Innovation en 2011

Certifié Iso 9001, le Laboratoire COTRAL innove en 2011 avec des protections auditives «nouvelle génération» fabriquées numériquement en 3D, garanties 5 ans avec une durée de vie de plus de 10 ans.

Réalisées par prototypage rapide d'après le scanner d'empreintes auriculaires, elles sont modelées avec une précision de 50 microns pour un confort inégalé.

Des nouveaux filtres acoustiques

A cette fabrication numérique, le Laboratoire COTRAL a associé des nouveaux filtres acoustiques qui assurent des atténuations de 20 à 32 dB. Quel que soit le métier, du dentiste au riveteur, en passant par le musicien, les professionnels sont protégés sans être isolés.

Car il est toujours utile de le rappeler : **une protection auditive n'est réellement efficace que lorsqu'elle portée 100% du temps passé dans le bruit.** Ne pas la porter pendant 10 minutes diminue son efficacité de plus de 40 % !! (Source : Institut National de la Recherche Scientifique ED 868).

Résumé :

Le Laboratoire COTRAL innove avec une nouvelle génération de protections auditives sur mesure fabriquées en 3D d'après le scannage d'empreintes auriculaires et un modelage numérique d'une extrême précision.

Proposées avec des nouveaux filtres acoustiques XS, ces protections 3D protègent efficacement tous les professionnels au bruit quelque que soit leur environnement : agroalimentaire, BTP, travail des métaux, service public... Chacun peut bénéficier d'une protection auditive sur mesure confortable, facile à utiliser avec des prestations d'accompagnement pendant 5 ans et ce, au même prix qu'une utilisation de bouchon jetable.

Cotral : des protections auditives utilisées par des professionnels 100% du temps passé au bruit !

Qui est le laboratoire COTRAL ?

Le laboratoire COTRAL, leader européen de la protection auditive sur mesure, lutte contre la surdité professionnelle depuis 19 ans. Il équipe aujourd'hui plus 900 000 personnes en Europe, exposées aux risques du bruit, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Un laboratoire, des métiers

- La fabrication et la **commercialisation des protections auditives sur mesure fabriquées à partir des empreintes auriculaires des porteurs**, destinées aux professionnels exposés au bruit.
- La formation et la **sensibilisation aux risques du bruit** pour garantir le port des protections auditives 100% du temps d'exposition au bruit, condition sine qua non de leur efficacité.
- Le Laboratoire COTRAL, c'est aussi des **outils de communication variés**, ludiques et percutants pour sensibiliser et former le personnel au risque bruit, disponibles gratuitement sur internet.

Historique

- 2010 :** Extension du laboratoire et du siège social : avec 6000 m² de bâtiment de fabrication.
- 2009 :** Renouvellement de la certification ISO 9001, version 2008.
- 2008 :** Lancement de la fabrication 3D avec « la MICRA 3D ».
- 2006 :** Certification ISO 9001 : la satisfaction client.
- 2005 :** Lancement de l'Espace Client pour faciliter la gestion « Bruit » = Priorité N°1.
- 2004 :** Ouverture de l'Allemagne, de la Belgique et la Suisse.
- 1998 :** Développement de la gamme « protections sur mesure » : 3 modèle de protections auditives pour répondre à tous les besoins.
Lancement de la gamme « hygiène » pour des protections auditives confortables et faciles à utiliser.
- 1993 :** Le laboratoire devient prestataire de formations et de sensibilisations aux risques du bruit sur l'audition et sur l'organisme.
- 1992 :** Création du Laboratoire COTRAL.

Plus de 900 000 personnes équipées

Le Laboratoire COTRAL assure la sécurité auditive de plus de 900 000 personnes en Europe, salariés de PME, PMI et de grands groupes industriels, exposés au bruit dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le Laboratoire COTRAL collabore également avec des grandes entreprises publiques et administrations : DDE, l'Armée française ainsi que de nombreuses collectivités locales.

La sécurité sur le lieu de travail concerne tous les secteurs d'activité :

- Sidérurgie / Métallurgie : ARCELOR, DASSAULT, SAINT GOBAIN...
- Industrie Automobile : FAURECIA, MICHELIN, VALEO...
- BTP : VINCI, EIFFAGE, COLAS...
- Nucléaire : AREVA...
- Agroalimentaire : DANONE, LACTALIS, NESTLE...
- Chimie : TOTAL, SANOFI-AVENTIS, SOLVAY, GSK...
- Carton/Papier : OTOR, INTERNATIONAL PAPER, M REAL...
- Aéronautique : EADS...
- Autre : Circuit Nevers Magny-Cours(F1), Musée du Louvre...



Un mot d'ordre : la Qualité

Le laboratoire COTRAL, s'est engagé depuis sa création, dans un processus d'amélioration continue de ses produits et de ses prestations de service pour développer la satisfaction des utilisateurs des protections auditives sur mesure. Le service Qualité assure le suivi des réclamations, des demandes de service après-vente et des propositions d'amélioration formulées par les clients. Il en dégage des analyses qui visent à développer sans cesse, les performances de l'entreprise.

Le laboratoire COTRAL est le seul fabricant de protections auditives français, détenteur de la certification ISO 9001.



En France, près d'un salarié sur trois, soit 5 millions de personnes, travaille dans le bruit, (enquête Sumer 2003).

La protection auditive COTRAL

Offrir la combinaison d'une protection auditive et de prestations de service sur mesure pour garantir la santé auditive des professionnels au bruit en Europe, telle est la mission du Laboratoire Cotral.

Les protections auditives COTRAL qui sont issues d'une technologie de pointe (fabrication 3D) pour offrir 5 avantages majeurs :

- **Le confort** : chaque protection grâce à la prise d'empreintes est parfaitement adaptée à la morphologie individuelle de chaque personne.
- **La communication en milieu bruyant** : les protections sont munies d'un filtre acoustique qui permet de réduire de manière importante le bruit des machines tout en laissant passer la voix des gens.
- **La facilité d'utilisation** : chaque protection est munie d'une poignée, d'un cordon et d'un écrin qui permettent une utilisation simple, facile pour tous les utilisateurs.
- **L'hygiène optimale** : pour garantir l'efficacité des protections et filtres acoustiques pendant près de 10 ans un simple nettoyage régulier est nécessaire avec des lingettes et une solution effervescente.
- **L'économie** : avec les protections auditives COTRAL économisez 32% de votre budget par rapport aux bouchons jetables.

Des prestations sur mesure

Analyse personnalisée des besoins de chaque utilisateur

Un technicien de prévention est présent dans chaque région. Il est spécialement formé pour analyser les sonométries, rechercher les antécédents otologiques et déterminer le type de protection et de filtre acoustique adaptés à la fois à l'utilisateur, à son environnement et à son besoin en terme de protection.

Information, sensibilisation au bruit

Depuis 1993, le Laboratoire COTRAL est spécialisé dans la formation bruit. Pour sensibiliser les utilisateurs sur l'importance du port des protections à 100% du temps d'exposition au bruit, les prises d'empreintes sont systématiquement suivies d'une "information - sensibilisation au bruit" de 30 minutes. Des formations plus complètes sont diffusées avec une mise à disposition de supports pédagogiques (bande dessinée, affiches...).

Un suivi sur mesure

La proximité géographique du technicien de prévention facilite le suivi pendant les 5 ans de garantie : SAV, formation au bruit, équipements supplémentaires, visites de contrôle. Le technicien de prévention est le partenaire privilégié de l'entreprise pour solutionner son risque de "surdité professionnelle".

Pour plus d'informations pratiques, rendez-vous sur le site www.cotral.com

Former et sensibiliser aux risques du bruit

Pour lutter contre la surdité professionnelle, le laboratoire COTRAL a fait de la formation et de la sensibilisation, l'une de ses priorités. Dans cette perspective, il met en œuvre de multiples actions : formations, sensibilisation pendant la prise d'empreintes, édition de packs de sensibilisation et mise à disposition d'outils gratuits de sensibilisation (Auditools).

Objectif : faire prendre conscience des conséquences du bruit sur l'audition et sur l'ensemble de l'organisme pour générer des comportements responsables face au risque.

Il s'agit de motiver le port des protections auditives 100% du temps d'exposition au bruit, condition sine qua non de leur efficacité. Ne pas porter ses protections pendant 10 minutes sur une journée de travail diminue leur efficacité de plus de 40 % ! (Source : Institut National de Recherche et de Sécurité ED 868).

Les formations

Il existe deux types de formation dispensés par les Techniciens de prévention COTRAL.

Le module de formation d'1 heure aborde les questions et thèmes suivants :

1. Pourquoi la mise en place de cette formation ?
2. Le bruit : fréquence, intensité, durée
3. L'oreille : externe, moyenne, interne
4. La transmission du son
5. Les effets du bruit sur l'organisme
6. Les troubles auditifs
7. Les obligations légales de l'employeur
8. Comment se protéger efficacement ?

Le module de 2 heures, plus complet, aborde les questions et thèmes suivants :

1. Questionnaire d'introduction sur l'environnement sonore
2. Pourquoi la mise en place de cette formation ?
3. Le bruit : la fréquence, l'intensité, la durée
4. L'oreille : externe, moyenne, interne
5. La transmission du son
6. Les effets du bruit sur l'organisme
7. Les troubles auditifs
8. Les obligations légales de l'employeur
9. Comment se protéger efficacement ?
10. Les avantages des protections auditives personnalisées sur mesure
11. La validation des connaissances

La sensibilisation pendant la prise d'empreintes

La prise des empreintes auriculaires des salariés à équiper, effectuée par les techniciens de prévention COTRAL, constitue la première étape du processus de la fabrication des protections auditives. Elle représente également l'occasion de sensibiliser les salariés aux risques du bruit pendant la prise d'empreintes. Cette sensibilisation sommaire, comprise dans le prix des protections, aborde les thèmes et informations suivants :

- la prise d'empreintes
- le bruit et l'oreille
- les conséquences du bruit sur l'audition et sur l'organisme à partir de 80 dB(A)
- le port à 100% d'exposition au bruit est la condition sine qua non de l'efficacité des protections auditives
- la réception des protections auditives
- la mise en place des protections dans l'oreille

Les packs de sensibilisation

Les entreprises peuvent renforcer leur démarche de protection par l'achat de packs de sensibilisation, individuels et/ou collectifs, contenant les supports suivants :

- affiches de sensibilisation : 3 affiches de sensibilisation à positionner dans les ateliers bruyants, les vestiaires, l'infirmerie, sur les lieux de passages, etc pour une information régulière ou permanente.
- bandes dessinées : une approche divertissante sur le bruit et les risques associés. livrets « Le bruit au travail »
- cartes de prévention
- audiopocket (test de poche pour évaluer la qualité de l'audition sur trois niveaux de fréquence et détecter d'éventuelles pertes auditives)
- CD-Rom de sensibilisation aux risques du bruit : qu'est-ce que le bruit ? Comment l'homme capte-il le son ? Les risques liés au bruit, les moyens de lutte contre le bruit, la surveillance médicale.
- Livret : bruit au travail



Auditools : des outils gratuits pour sensibiliser

Le laboratoire COTRAL met à disposition des entreprises concernées par le bruit, un ensemble d'outils téléchargeables gratuitement depuis son site internet : www.auditools.cotral.com.

Cette boîte à outils a été créée pour permettre aux entreprises de détecter, prévenir et sensibiliser au risque bruit. Objectif : accompagner les responsables sécurité des entreprises bruyantes dans leur démarche de protection des salariés exposés au bruit.

Auditools s'articule autour de six thèmes :

1. **Le bruit** : le bruit est défini de manière simple et ludique afin de prendre conscience de ses effets néfastes sur la santé.
2. **La législation** : des fiches complètes consacrées à la législation en vigueur, destinées aux animateurs sécurité et aux salariés.
3. **Le diagnostic et le cahier des charges** : ces supports permettent au Responsable Sécurité de diagnostiquer le « risque bruit » et de créer son cahier des charges avec la participation des salariés.
4. **Le choix de la solution** : différents documents sont mis à disposition pour déterminer la solution la plus adaptée en impliquant les salariés dans le choix de leurs protections auditives.
5. **La mise en place** : des supports de communication sont proposés pour soutenir les responsables Sécurité dans la mise en place des protections auditives sur mesure dans leur entreprise.
6. **Outils de sensibilisation** : affiches de sensibilisation... Ces supports sont téléchargeables gratuitement depuis le site internet du laboratoire pour la mise en place d'une action de sensibilisation.



de

Le bruit industriel, un fléau mondial

La surdit  d'origine professionnelle est insidieuse. Elle touche d'abord les fr quences aig es puis ensuite les fr quences de la conversation. Elle est sym trique,   savoir qu'elle touche les deux oreilles. Enfin, elle est d finitive et irr versible. Lorsque les cellules auditives de l'oreille interne sont d truites, elles ne se r g n rent jamais.

Quelques chiffres

- En France, selon l'enqu te SUMER (2003) **pr s d'un salari  sur 3** (>5 millions de salari s) est expos    des **nuisances sonores quotidiennement**.
- 7% des salari s (1,2 million de salari s) subissent pendant plus de 20 heures par semaine des bruits d passant le seuil de 85 dB(A) ou comportant des chocs et impulsions. Ils sont **18 % dans l'industrie** et **12 % dans l'agriculture** et la **construction**.
- Au niveau europ en, **67% des travailleurs se d clarent g n s par le bruit au travail**, 88% pensent que leur employeur doit prendre des mesures de pr vention (Source : sondage r alis  par l'agence europ enne pour la sant  de s curit  au travail).
- De 2000   2003, ce sont plus de **2000** surdit s professionnelles qui ont  t  reconnues, repr sentant pour une entreprise, un montant moyen direct de **94 575 **. Le c ut indirect pour la soci t  est de 2   3 fois ce montant (Source : Caisse R gionale d'Assurance Maladie) DIJON 2006).
- Pour le salari , la cons quence est   la fois tragique et irr versible. La surdit  implique une isolation du monde et la n cessit  de devoir porter un appareil auditif, dont le prix par oreille varie de 440   1700 .

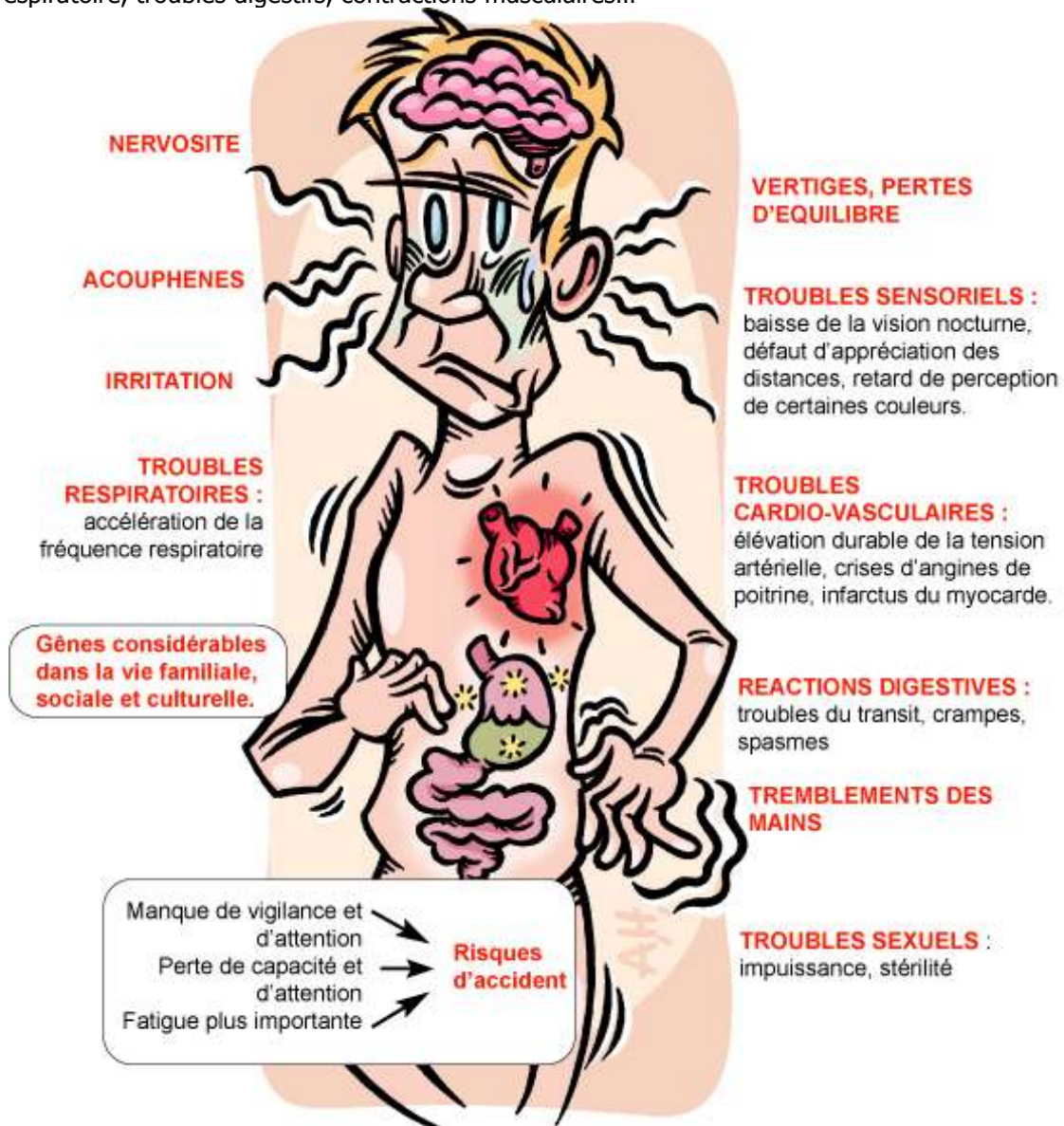
Obligations l gales de l'employeur

- En France, depuis 1963, les atteintes auditives provoqu es par des bruits nocifs sont reconnues comme maladies professionnelles (tableau N 42 du r gime g n ral).
- Le bruit fait l'objet d'un r glement visant   prot ger les travailleurs : articles R4432-1   3, R4434-1   10 et R4436-1 du code du travail.
- La r glementation europ enne (d cret N 2006-892 du 19/07/06) impose notamment aux entreprises de mettre   disposition des salari s des protections auditives   partir d'une exposition au bruit sup rieure   80 dB(A) et de les obliger   les porter au-del  de 85 dB(A).
 - Evaluer le niveau du bruit
Dans un premier temps, l'employeur doit donc **d terminer et  valuer le risque bruit** notamment par des mesures du bruit dans les ateliers, pour  tablir une cartographie du bruit.
 - R duire le bruit et mettre   disposition des moyens de protection auditive
Du r sultat de cette  valuation, il pourra ensuite **d terminer des dispositions visant   supprimer ou   r duire l'exposition** des salari s au bruit. Pour ce faire, il doit dans un second temps veiller   **r duire le bruit   la source** (par l'isolement des machines par exemple). Si malgr  ces mesures, **l'intensit  sonore atteint 80 dB(A)**, il doit **mettre   disposition des salari s des protections auditives**.
Si **l'intensit  sonore atteint 85 dB(A)**, **le port de protections auditives individuelles devient obligatoire**. L'exposition des travailleurs ne peut en aucun cas d passer la valeur limite de 87 dB(A) avec des protecteurs dans les oreilles.

- Sensibiliser aux risques du bruit
En parallèle, l'employeur a une **obligation d'information et de formation** de ses salariés au risque liés au bruit.

Conséquences du bruit sur l'organisme

Les autres troubles sur l'organisme causés par le bruit sont innombrables : troubles du sommeil, fatigue, anxiété, stress, agressivité, augmentation du rythme cardiaque, augmentation de la tension artérielle, augmentation de la fréquence respiratoire, troubles digestifs, contractions musculaires...



Conséquences du bruit sur la qualité du travail

Le bruit altère la qualité du travail, il perturbe la communication, diminue la concentration, la vigilance et entraîne fatigue et nervosité. Et inévitablement, il est source d'accidents du travail.

Sensibiliser les salariés doit ainsi contribuer à diminuer l'absentéisme dû aux maladies, augmenter la productivité et à réduire les risques d'accidents du travail.

La solution COTRAL



MICRA 3D : la discrétion en 3 dimensions

| | |
|--------------------------|--|
| Matière | : Crylit |
| Garantie des protections | : 5 ans |
| Filtres | : 8 filtres acoustiques certifiés CE selon la norme NF 352-2:2003. |



COTRAL Premium : 6 façons d'atténuer le bruit ambiant

| | |
|--------------------------|--|
| Matière | : Protection en silicone souple et hypoallergénique |
| Garantie des protections | : 5 ans |
| Filtres | : 6 filtres acoustiques certifiés CE selon la norme NF 352-2:2003. |



COTRAL Ultra Mini : la discrétion assurée !

| | |
|--------------------------|--|
| Matière | : Protection en silicone souple et hypoallergénique |
| Garantie des protections | : 4 ans |
| Filtres | : 3 filtres acoustiques certifiés CE selon la norme NF 352-2:1993. |



Les produits d'entretien : le Pack Excellium

1 an d'hygiène pour plus de confort et d'efficacité des protections auditives.

- **CLEANIL 48** : pastilles effervescentes Cleanil préconisées pour l'entretien hebdomadaire des protections.
- **CLEANIL PRO** : 1 gobelet, 1 crème Comfortis et une poire de séchage et de maintenance du filtre.
- **Lingettes CLEANIL** : 6 boîtes de 40 lingettes pour nettoyer quotidiennement la surface externe des protections.



Les packs de sensibilisation et de formation

- **Pack édition 1 « sensibilisation »** : 6 affiches de sensibilisation, un audiopocket, 25 livrets sur le bruit au travail, 25 cartes de prévention, 25 bandes dessinées.
- **Pack édition 2 « formation »** : 6 affiches de sensibilisation, 1 audiopocket, 25 livrets « le bruit au travail », 25 cartes de prévention, 25 bandes dessinées, 1 CD-Rom de formation.
- **Pack édition 3 « sensibilisation individuelle »** : 1 livret « le bruit au travail », 1 carte de prévention, 1 bande dessinées.
- **Pack animateur** : 1 affiche de sensibilisation, 1 audiopocket.